



## L'INVITÉ

# «Justice, justice tu poursuivras»: ce qu'un verset biblique nous enseigne sur la médiation et pourquoi il peut être pertinent pour la résolution appropriée des différends (ADR)

Jeremy Lack

**À une époque marquée par une polarisation croissante, où le débat public se transforme souvent en pensée binaire et en affrontements hostiles, une courte phrase de l'Ancien Testament se révèle étonnamment pertinente non seulement pour les juristes ou les théologiens, mais pour toute personne attachée à l'équité, au dialogue et à la réconciliation:**

## «Justice, justice tu poursuivras.» (Deutéronome 16:20)

Ce commandement apparemment simple en hébreu, seulement trois mots («*Tsedek, tsedek tirdof*»), a donné lieu à des siècles de commentaires dans la tradition juive. Il contient une exigence éthique fondamentale: s'efforcer de rendre justice non seulement dans les résultats que l'on recherche, mais aussi dans les moyens mis en œuvre pour y

parvenir. Pour celles et ceux d'entre nous qui œuvrent dans la médiation, la négociation ou la résolution des conflits, ce verset nous rappelle puissamment qu'il existe plus d'une manière d'atteindre la justice.

Dans les termes d'aujourd'hui, ce verset peut être lu comme un appel intemporel à ce que l'on appelle désormais la résolution appropriée des différends («ADR»): l'idée selon laquelle les conflits ne doivent pas nécessairement être traités par des procédures rigides ou par défaut, mais par des processus souples, respectueux et adaptés, qui tiennent compte des personnes et du contexte.

### Pourquoi répéter «justice»?

L'hébreu biblique ne comporte pas de mots superflus. Chaque terme est porteur de sens. Alors pourquoi cette répétition?

Les commentateurs juifs traditionnels considèrent que l'emploi répété du mot «justice» n'est pas fortuit. Certains yvoient l'invitation à poursuivre la justice de façon constante et déterminée, en toutes circonstances. D'autres suggèrent qu'il s'agit de deux formes de justice: l'une juridique, l'autre morale; l'une procédurale, l'autre substantielle.

Mais une interprétation talmudique propose une lecture frappante: «justice, justice» ferait référence à la fois au droit et à la recherche d'un accord. En d'autres termes, la véritable justice ne réside pas uniquement dans le fait de gagner un procès ou de faire appliquer une règle, mais dans la facilitation d'une compréhension mutuelle ou d'un résultat acceptable pour toutes les parties concernées.

Cette interprétation ancienne jette les bases de deux concepts importants dans la tradition juive de résolution des conflits: *pishur* et *gishur*.



↑ **Jeremy Lack** est médiateur, arbitre et avocat basé à Genève, en Suisse. Il est cofondateur d'*InnovADR*, une plateforme dédiée à la résolution de différends, membre du Comité consultatif indépendant de l'*International Mediation Institute (IMI)*, et coprésident de l'*Association Francophone Internationale de Médiation (AFIM)*.

### Gishur (גִשׁוּר) - La médiation

*Gishur*, terme plus moderne, fait référence à une médiation facilitée par une tierce partie neutre. Contrairement à *pishur*, il ne s'agit pas nécessairement d'un compromis transactionnel mais plutôt d'une compréhension approfondie des besoins, préoccupations et intérêts de chaque partie. Ce processus permet aux participants de dépasser les positions rigides pour entrer dans un dialogue plus humain et plus créatif.

Dans les termes d'aujourd'hui, *pishur* se rapproche de la négociation d'un règlement ou de la conciliation, tandis que *gishur* reflète les valeurs de la médiation fondée sur les intérêts ou du dialogue transformateur.

Ces deux approches incarnent la philosophie plus large de l'ADR, qui reconnaît que la justice peut prendre différentes formes selon les personnes concernées, le contexte, et la nature de la solution recherchée pour préserver la dignité de toutes les parties.

### Une conception plus large de la justice

Le verset du Deutéronome ne dit pas: «Gagne ton procès» ou «Fais valoir tes droits». Il dit: «Poursuis la justice». Et surtout, il le dit deux fois. La tradition juive y voit un appel à poursuivre la justice par des moyens justes, en évitant les tactiques contraires à l'éthique ou les procédures déshumanisantes, même au nom d'une cause légitime. Pour les médiateurs et autres professionnels de la résolution des conflits, cet appel offre un cadre puissant:

- il ne faut pas seulement rechercher des résultats justes, mais aussi mettre en place des processus équitables;
- il ne suffit pas de respecter la lettre de la loi, il faut également respecter la dignité et la voix de chaque partie;
- il ne faut pas confondre «avoir raison» avec restaurer des relations ou construire la paix.

Ainsi envisagée, la médiation n'est pas opposée à la justice. C'est une autre voie, parfois plus globale, pour la poursuivre.

La Résolution Appropriée des Différends (ADR) prolonge cette idée: elle nous invite à choisir des méthodes qui sont non seulement légalement acceptables mais aussi émotionnellement intelligentes, constructives sur le plan relationnel, et appropriées au contexte.

### D'adversaires à alliés dans la résolution des conflits

Le génie du verset «Justice, justice tu poursuivras» réside peut-être dans le fait qu'il affirme la pluralité: l'idée qu'il peut y avoir plus d'un point de vue valable, et que la justice émerge parfois non pas de la victoire d'un camp mais du fait que les deux parties ont été entendues.

C'est là le cœur même de la *gishur*: non pas déterminer qui a raison mais aider les personnes à se parler et s'écouter d'une manière qui permette l'émergence d'une relation plus juste et plus saine.

Et c'est aussi l'essence même de l'ADR: proposer une diversité de processus, qu'il s'agisse de compromis, facilitation, co-médiation, ou modèles hybrides, qui sont choisis non par facilité mais parce qu'ils correspondent réellement aux circonstances et aux personnes concernées.

### Un appel au-delà des tribunaux

Ce verset provient peut-être d'un ancien code juridique ou religieux, mais sa portée est profondément humaine. Que nous soyons juges, arbitres, médiateurs, avocats, dirigeants, collègues, membres de famille, voisins, amis ou citoyens, il nous interpelle et enjoint à ne pas réduire la justice à des règles ou à des résultats mais à l'envisager comme une pratique fondée sur l'intégrité, la compassion et l'équité.

Dans un monde qui oppose souvent justice et paix, «*tsedek tsedek tirdof*» nous enseigne que nous pouvons, et même devons, poursuivre les deux. Et ce faisant, nous devons aussi nous poser la question: ce processus est-il adapté à ce différend? Sommes-nous en train de choisir la voie qui reflète le mieux notre humanité commune, nos intérêts mutuels et notre désir de faire ce qui est juste?